Ma Protection Juridique vous défend

Le prix d'un litige

« J'achète une voiture d'occasion sous garantie à un professionnel. Le moteur casse un mois après et il refuse de prendre en charge la réparation. »

Votre juriste obtient l'échange gratuit du moteur.
AXA couvre les frais d'avocat et d'expertise.

	Sans	avec Ma Protection Juridique	
Moteur	12 000 €	Echange gratuit	0 €
Avocat	800 €	Reste à charge	336 €
Expertise	1 000 €	Reste à charge	0 €
Total	**13 800 €**		**336 €**

Vous économisez 13 464 € !

Vous pensez être assuré, mais vous ne l'êtes pas !

Les garanties de protection juridique des contrats auto, scolaire, voyage et des cartes bancaires ne s'appliquent qu'à peu de domaines.

Une réelle protection juridique est nécessaire

170 juristes diplômés bac + 5 situés en France à votre service

Pour 81 € par an !

6,75 €/mois seulement

Votre interlocuteur AXA

Notre savoir-faire

170 juristes, 130 avocats partenaires
Plus de 160 000 informations juridiques délivrées
et de 40 000 litiges gérés
chaque année

Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur axa.fr

AXA vous répond sur :

OFFRE CITOYENNE

CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ : avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur **axa.fr**

Juridica, la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. S.A. au capital de 14 627 854, 68 € - 572 079 150 RCS Versailles - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. **Entreprise régie par le Code des assurances.**

LE TRI FACILE

Réf. 969958 AXA MA PROTECTION JURIDIQUE LEAFLET 03 2023 - Crédits photo : Shutterstock- Document non contractuel

Assurance et Banque

Ma Protection Juridique

Un juriste à mes côtés

OFFRE CITOYENNE

Le litige, un risque méconnu

Connaissez-vous les textes de loi ?
Maîtrisez-vous le vocabulaire juridique ?
Pouvez-vous payer un procès ?

Comment faites-vous quand

Vous ou votre enfant êtes victime de **violences familiales**

Un voisin **emboutit** votre portail et refuse de vous dédommager

Votre garagiste n'a pas changé des pièces **facturées**.

Un artisan **abandonne votre chantier** en cours.

Votre enfant est **harcelé** sur Internet.

Le lave-linge que vous avez acheté en ligne n'est **pas livré**.

Votre connexion Internet reste **hors service** malgré x relances.

Vous devez **rédiger le contrat** d'une employée de maison....

« Je préfère ne rien faire, même si l'enjeu est élevé. »

Les sources de conflit sont nombreuses.

Faire valoir ses droits est souvent difficile.
Comment vous défendre ?

La plupart d'entre nous renonce en cas de litige :
trop compliqué, trop long, trop cher...

L'aide d'un professionnel du droit est capitale

Protégez-vous au quotidien

La prévention

L'nformation juridique par téléphone

Un juriste vous renseigne sur **vos droits et obligations** dans tous les domaines du droit et vous oriente dans vos **démarches**.

Il vous fournit des **formulaires types** et des **modèles de lettres, contrats, statuts**.

Le conseil juridique

Il vous conseille en cas de **licenciement** pour motif personnel, modification unilatérale de **contrat de travail** par l'employeur, **harcèlement** au travail en tant que victime ou **rupture conventionnelle du contrat de travail**.

L'analyse juridique des contrats

Il vous aide dans la **compréhension des contrats** que vous devez signer et analyse leur **validité juridique**.

Et dans les coups durs

L'action juridique

En cas de litige

Il vous conseille sur la **stratégie** à adopter.

Il **intervient** auprès de la partie adverse pour vous **défendre** et proposer une **solution amiable**.

Il engage les experts et les huissiers.

En cas de procès

Il **constitue votre dossier** et vous met en relation avec l'avocat de votre choix, les experts, huissiers.

Il **suit l'affaire** jusqu'à l'application de la décision du tribunal.

La prise en charge financière

Nous participons à vos **frais et honoraires** d'avocats, experts, huissiers.

Nous indemnisons votre préjudice en cas d'**usurpation d'identité**.

Le soutien psychologique

Nous vous **accompagnons** si nécessaire durant un litige.

Inclus dans le contrat

Juri+ : services juridiques en ligne, sur l'espace client axa.fr

+ de 1 000 fiches pratiques sur les questions juridiques les + courantes, consultables 24/7
Tchat et prise de rendez-vous téléphonique avec un juriste
Personnalisation et envoi gratuit en recommandé de modèles de lettres

L'accessibilité du digital et l'expertise de l'humain

Concrètement

Nous couvrons tous ces risques

Voisinage	Nuisances sonores, haie non taillée, servitude refusée…
Auto	Réparations surfacturées, vice caché, vendeur malhonnête…
Consommation	Commande en ligne perdue, démarchage abusif, vol annulé non remboursé…
Habitat	Chauffe-eau non remplacé par le propriétaire, syndic négligeant, augmentation de charges injustifiée…
Travail	Licenciement abusif, harcèlement moral, convention collective non respectée…
Santé	Erreur de diagnostic, infection nosocomiale, devis dentaire dépassé…
Internet	Usurpation d'identité, cyber-harcèlement…

4 options selon vos priorités

Pack Mes Proches et Moi — 7,50 €/mois

Nous validons vos contrats de PACS, séjour en maison de retraite, mandat de protection future, concession funéraire...

Nous vous assurons contre les litiges liés à une séparation, succession, mise sous tutelle, curatelle…

Pack Travaux — 15 €/mois

Nous vous protégeons des litiges pouvant survenir en cas de travaux ou construction : artisans, urbanisme, administrations.

Nous validons vos contrats d'architecte, achat sur plan, devis…

Pack Mes Locataires et Moi — Dès 4,75 €/mois

Vous assurons les litiges liés à la location de vos biens immobiliers : loyers impayés, dégradations...

Nous validons vos contrats de location, de gestion locative.

Nous protégeons vos SCI ou SARL familiales.

Pack Ma Protection Enrichie — 16,25 €/mois

Vous **doublez notre prise en charge** !

Nous couvrons les litiges survenus à l'étranger.

Nous participons aux frais de justice si nous ne pouvons intervenir.

Les prestations mentionnées dans ce document sont délivrées selon les termes du contrat AXA Ma Protection Juridique
(Conditions générales référence 969862G 01-2022).